

ASSEMBLÉE NATIONALE1er juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS397

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 20, après le mot :

« collectivités »,

insérer les mots :

« et les guichets uniques départementaux d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé mentionnés au 3^e de l'article L. 1432-1, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 a créé les guichets uniques départementaux d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé auprès de chaque ARS. Afin de ne pas démultiplier les outils incitatifs à l'installation et de gagner en cohérence en la matière, il convient d'associer ces guichets uniques départementaux si les ARS décident de favoriser l'installation de professionnels de santé.